



SECTION FUTSAL - SAISON 2025-2026

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Horaires

La section Futsal se rassemble tous les vendredis de 20h à 22h30.

Participants

Tout personnel volontaire et apte ayant adhéré au CSAD selon les modalités de fonctionnement du club.

Lieu

Gymnase de l'Ecole du Génie – 106 rue Eblé – 49000 ANGERS

Président

M. François-Joseph VELLA

Animateur

M. Rodrigue BOURGEOIS

Article 1 – Les pratiquants doivent respecter le règlement intérieur de l'École du Génie, en ce qui concerne les modalités d'accès, de déplacement et de stationnement dans l'enceinte du quartier. Ils s'engagent à respecter le code de la route, les biens et les personnes.

Article 2 – Tout personnel doit présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football en salle.

Article 3 – Il est exigé des pratiquants une tenue propre et des chaussures adaptées.

Article 4 – Toute blessure occasionnée pendant le cours fera l'objet d'un compte-rendu au secrétariat du CSAD.

Article 5 – Tout manquement à l'hygiène, à la sécurité, au respect des biens et des personnes peut entraîner une exclusion temporaire de la section. En cas de récidive, une exclusion définitive peut être prononcée, sans remboursement de la cotisation.

M. François-Joseph VELLA
Responsable Section Futsal